



Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme recrute

Animateur territorial agricole

Pôle Aménagement, Attractivité et Solidarités des Territoires / Direction Aménagement des Territoires / Service Agriculture et Forêt / Unité Territoires

Cadre d'emplois

Techniciens territoriaux

Les candidats titulaires de la Fonction Publique ou inscrits sur liste d'aptitude devront impérativement fournir une copie du dernier arrêté de situation administrative ou de l'attestation de réussite au concours

PROFIL DE POSTE

Sous la responsabilité du chef de service, l'animateur agricole contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan d'actions contractualisé avec les intercommunalités bénéficiaires du service départemental d'animation territoriale dans le domaine agricole. Dans ce cadre et en adéquation avec la politique agricole départementale, le technicien agricole assure l'animation, l'exécution et le suivi des missions agricoles définies sur les territoires intercommunaux. De plus, il participe activement à l'évaluation et à la diffusion des opérations réalisées auprès des partenaires institutionnels et professionnels agricoles.

ACTIVITES

1. Apporter une connaissance fine du territoire

- Etablir une cartographie agricole précise et actualisée du territoire : renseigner et actualiser la base de données sur la base du diagnostic foncier agricole réalisé en amont, établir une cartographie précise et actualisée de l'ensemble du parcellaire agricole du territoire, réaliser la veille foncière au travers de l'outil Vigifoncier
- Activer et animer un réseau de référents communaux : constituer un réseau de référents communaux, impliquer et responsabiliser les référents par des points téléphoniques pour améliorer le suivi global des exploitations agricoles du territoire, animer des groupes de travail pour définir les actions à mettre en œuvre sur le territoire

2. Accompagner les intercommunalités dans la définition et à la mise en œuvre des politiques territoriales en termes d'installation et de transmission des exploitations agricoles

- Zoner les enjeux et les stratégies foncières sur le territoire (réserve foncière, échanges amiables, etc.)
- Etablir un diagnostic partagé du territoire en définissant les enjeux par zone et en travaillant à l'élaboration d'actions définies et travaillées lors des commissions agricoles
- Sensibiliser et encourager le développement de solutions innovantes : espace test, ferme relais, mise en œuvre d'actions expérimentales (échange inter-territoire ...)
- Accompagner les projets territoriaux en lien avec la transmission

3. Accompagner à la transmission et à l'installation des exploitants en partenariat avec les acteurs de la profession agricole

- Suivi du réseau des cédants : établir des listes annuelles des exploitants agricoles à suivre de plus de 55 ans en lien avec les référents communaux, rencontre annuelle des futurs cédants et création et mise à jour d'une fiche de renseignement, organiser des rencontres communes (groupes de réflexion) ou des formations à créer pour la sensibilisation aux enjeux de la Transmission/Installation et pour améliorer l'accompagnement la transmission
- Accueil des porteurs de projets : qualification de l'offre d'installation sur les territoires (création / reprise), appui à l'émergence et à la consolidation des projets des candidats (Analyse des besoins), organiser les rencontres cédants et porteurs de projet de manière individuelle ou collective (groupe de travail), appui à l'installation pour la recherche du foncier, l'orientation vers les interlocuteurs techniques et financiers, les points d'étapes réguliers avec les porteurs de projet pendant le parcours à l'installation, l'appui au montage des dossiers

4. Accompagner la réalisation des projets d'entreprise agricole via le déploiement d'un service public de proximité
- Apporter une réponse adaptée par un appui individualisé : élaborer une véritable marche à suivre sur les différentes démarches à effectuer selon un échéancier très précis, coordonner les différents interlocuteurs amenés à intervenir ou aider à prendre des décisions pour assurer la pérennité de l'exploitation
 - Apporter une assistance individuelle ou collective : être le relais des outils techniques et financiers mobilisables (porter à connaissance, communication, etc.)

5. Assurer le suivi des missions contractualisées et contribuer à un travail partenarial (de manière non exhaustive) :
- Organiser, animer et suivre les comités techniques et comités de pilotage à l'échelle de l'intercommunalité
 - Participer aux réunions techniques ou de concertation avec les partenaires du Conseil départemental et de l'intercommunalité
 - Contribuer à l'élaboration et à l'optimisation des outils d'animation, de suivi, de promotion et d'évaluation des mesures mises en place
 - Assurer un suivi détaillé (quantitatif et qualitatif) des missions réalisées
 - Rédiger des bilans/rendus trimestriels et annuels en lien avec les missions suivies
 - Travailler en réseau avec les autres animateurs et agents du Conseil départemental et de l'intercommunalité
 - Promouvoir la politique agricole du Conseil départemental et les mesures mises en place par l'intercommunalité
 - Participer à la communication sur les actions mises en place et sur la politique agricole départementale, au quotidien et à l'occasion de manifestations agricoles et/ou forestières.

EXPERIENCES ET COMPETENCES

1 - CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

- Acteurs et partenaires institutionnels de l'aménagement du territoire
- Environnement des aides publiques (communautaires, nationales et locales)
- Logiciel de Système d'information Géographique (SIG)
- Règles et procédures de subventionnement des projets
- Méthodes de conduite de projets

2 - COMPETENCES TECHNIQUES

- Etablir des rapports et bilans d'activités
- Animer des groupes projet et des comités de pilotage
- Informers les acteurs locaux sur les modalités d'aide et de suivi des projets
- Animer des réunions d'information
- Informers et conseiller l'usager dans ses démarches
- Recenser et transmettre les besoins et attentes des acteurs locaux
- Conseiller les porteurs de projets et les accompagner dans leurs démarches

3 - APTITUDES PROFESSIONNELLES

- Autonomie
- Adaptabilité

- Aptitude à animer
- Disponibilité
- Rigueur
- Aptitude au travail en équipe

LIEU D'EXERCICE DES FONCTIONS

Centre Georges Couthon - Clermont-Fd

MOTIF DE VACANCE D'EMPLOI

Mobilité interne

CONDITIONS PARTICULIERES

- Permis B exigé
- Réunions en soirées, salons
- prime mensuelle: 410 euros brut
- prime annuelle: 1920 euros brut

PERSONNES À CONTACTER

Service Emplois et Compétences

04 73 42 29 66 ou 04 73 42 29 68

recrutement@puy-de-dome.fr

M. Nicolas PORTAS

Chef de service

06 03 59 57 91

CANDIDATURE PAR MAIL UNIQUEMENT

Dépôt des candidatures au plus tard le :

Vendredi 29 Janvier 2021

Merci d'envoyer votre lettre de candidature (*En rappeler la référence: **2021.01.717***)
et votre curriculum vitae détaillé à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme :

recrutement@puy-de-dome.fr

🔍 PUY-DE-DOME.FR